

GNPI

GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INDEMNISATION DES
BIENS SPOLIÉS OU PERDUS OUTRE-MER

174 Quai de Jemmapes 75010- PARIS

tel : 01 42 97 43 93- fax : 01 42 97 43 94

courriel : indemnisation.gnpi@gmail.com

Éditorial Bulletin N° 178

Impatience et indignation

A moins de cinq cents jours de l'élection présidentielle de 2022, les Rapatriés d'Algérie et d'Outre-mer survivants et leurs ayant droits, constatent avec impatience qu'aucune de leurs revendications morales et matérielles n'a encore été satisfaite par les pouvoirs publics, mis en place en 2017 (pas plus, il est vrai, que par leurs prédécesseurs immédiats ou lointains).

Ils s'indignent de l'initiative ou de l'absence d'initiative de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des armées, en charge de la mémoire et du monde combattant, dans le cadre de sa mission :

- Initiative de proposer aux mairies de la Métropole, une centaine (sélectionnée par ses services) de noms de soldats de la seconde guerre mondiale originaires de l'ancienne Afrique française, pour en faire des noms de rue ou de place.

Et les autres conflits ? Et les autres territoires ? Pourquoi ne pas se limiter à ceux qui sont Morts pour la France, les autres n'ayant fait que leur devoir ? Par ailleurs, pourquoi 100 noms et pas plus ? Et tous les oubliés dont les noms resteront inconnus : les Harkis abandonnés par la France pour être livrés aux tueurs sub-humains de la rébellion algérienne, après le faux cessez-le-feu du 19 Mars 1962, tache

indélébile de l'Histoire de France du XXème siècle, déshonneur à jamais de la Vème République ;

- absence de toute initiative pour ériger au centre de Paris un monument national nominatif dédié aux Morts pour la France, originaires de l'ancienne plus grande France ou y établis en remplacement des Monuments d'outre-mer pratiquement tous profanés ou détruits, afin de rappeler leurs sacrifices. La liste des quelques 250 000 noms inscrits sur les murs périmétriques de ce Monument, comprendraient à intervalles réguliers le mention « Harki inconnu » ;

-absence de toute initiative pour aller au-delà de l'indemnisation de 2% des biens spoliés ou perdus outre-mer, alors que le gouvernement, après avoir donné sans droit 15 milliards d'euros à la rue en 2018, renouvelés ensuite, a pu indemniser cette année à hauteur de 400 milliards d'euros, les pertes de toute nature consécutives aux désordre induits par la pandémie du Covid 19, soit trente fois plus que ce que le G.N.P.I. demande en vain pour permettre aux derniers spoliés centenaires encore vivants, de ne plus être à la charge de leurs descendants et pour ces derniers, d'obtenir ainsi la reconnaissance morale nationale de tout ce que leurs aïeux avaient créé outre-mer, par le sacrifice des pionniers et le travail acharné de leurs successeurs.

Michel Levy